

Collège **A**huntsic

RECUEIL DES
RÈGLES DE GESTION

**POLITIQUE INSTITUTIONNELLE
D'ÉCOLOGISATION
(PO-38)**

RECUEIL DES RÈGLES DE GESTION

POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉCOLOGISATION (PO-38)

Adoptée par le Conseil d'administration le 15 juin 2022

Table des matières

PRÉAMBULE.....	1
ARTICLE 1.00 — DÉFINITIONS	2
ARTICLE 2.00 — PRINCIPES DIRECTEURS	4
ARTICLE 3.00 — OBJECTIFS	6
ARTICLE 4.00 — CHAMPS D'APPLICATION	8
ARTICLE 5.00 — RÔLES ET RESPONSABILITÉS.....	8
ARTICLE 6.00 — RESPONSABLE DE LA POLITIQUE	11
ARTICLE 7.00 — ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION	11

POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉCOLOGISATION (PO-38)

PRÉAMBULE

C'est dans un contexte d'urgence environnementale et climatique indéniable que le Collège Ahuntsic met de l'avant la présente politique institutionnelle d'écologisation. La communauté scientifique fait consensus quant à l'importance d'opérer un virage écologique afin de réduire les impacts dramatiques de la crise environnementale et climatique sur les écosystèmes et les sociétés humaines. Le Collège désire contribuer avec ambition à la construction collective de solutions face à cette crise. Son rôle éducatif est un levier stratégique important afin de relever le défi d'opérer une transition écologique inclusive et juste.

La communauté du Collège Ahuntsic est consciente que l'institution dans laquelle elle oeuvre est située en territoire autochtone non cédé et est reconnaissante de pouvoir bénéficier de cet environnement. Le Collège Ahuntsic reconnaît ainsi le rôle primordial des Premiers Peuples en matière de protection et de mise en valeur du territoire et s'inspire de cette posture de manière à contribuer activement à la préservation de l'environnement pour les générations actuelles et futures. En ce sens, le Collège Ahuntsic considère qu'un retissage des liens ainsi que des actions de rapprochement avec les peuples autochtones sont des incontournables en vue d'assurer la transition écologique. Une telle transition ne peut se faire sans accorder une importance particulière aux enjeux de justice sociale qui sont directement liés à l'actuelle crise environnementale et climatique.

Pour arriver à ses fins, le Collège souhaite inspirer et mobiliser l'ensemble de sa communauté – son personnel, sa population étudiante, les utilisateurs et utilisatrices de ses services ainsi que ses partenaires externes – dans une démarche responsable et ambitieuse d'écologisation. Celle-ci est avant tout guidée par une vision qui aspire à changer le rapport entre l'être humain et son environnement, afin de se mettre au service de ce dernier plutôt que de poursuivre sa surexploitation.

Conformément à son Projet éducatif¹, tout en s'appuyant sur le consensus scientifique quant à l'état de situation et la nécessité de la mise en œuvre urgente de solutions conséquentes et systémiques en matière de transition écologique, le Collège s'engage à assumer un rôle de premier plan dans le déploiement de l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté au sein de son établissement et plus largement, dans l'enseignement supérieur québécois.

La présente politique prend appui sur de solides fondations construites par la communauté du Collège au fil des ans en matière de protection de l'environnement, d'autochtonisation et de valorisation de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. Elle allie sa vision stratégique à l'action de sa communauté, de façon à assurer les conditions nécessaires à la participation de l'ensemble de sa communauté à cette démarche essentielle.

¹ Collège Ahuntsic. (2022). *Mission et projet éducatif*. Notre Collège. <https://www.collegeahuntsic.qc.ca/notre-college/mission-projet-educatif-et-oeuvres-appartenant-au-college/mission-et-projet-educatif>.

ARTICLE 1.00 — DÉFINITIONS

Dans cette Politique, les expressions et les termes suivants signifient :

- a. « **analyse de cycle de vie** » : « [...] méthode qui permet d'évaluer les impacts potentiels environnementaux, sociaux et des coûts associés à toutes les étapes de la vie d'un produit, c'est-à-dire de l'extraction des matières premières à l'élimination ou au recyclage, en passant par le traitement des matériaux, la fabrication, la distribution, l'utilisation, la réparation et l'entretien. »²
- b. « **autochtonisation** » : « [...] posture active amenant les personnes [...] à s'engager à contribuer à réduire les inégalités dans leurs milieux et à créer des espaces pour que s'expriment les personnes des Premiers Peuples. »³ « Elle implique de nommer une situation problématique et de reconnaître ses privilèges et son propre pouvoir de participer à retisser des liens brisés. »⁴ L'autochtonisation mobilise ainsi la communauté en vue d'un « [...] processus de décolonisation, afin que les attitudes individuelles, messages culturels et pratiques institutionnelles cessent d'avantager les personnes blanches aux dépens des autres. »⁵
- c. « **carboneutralité** » : Signifie de ne pas émettre de gaz à effet de serre ou de compenser entièrement les émissions réalisées par des mesures de captation des gaz à effet de serre avant qu'ils ne soient rejetés dans l'air.⁶
- d. « **développement durable** » : « [...] développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »⁷
- e. « **écologisation** » : démarche d'amélioration continue pour intégrer les enjeux environnementaux dans toutes les sphères d'activité du Collège, de manière à agir concrètement et activement à la transition écologique.⁸
- f. « **économie circulaire** » : « Un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou

² Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG). *Analyse du cycle de vie*. CIRAIG. <https://ciraig.org/index.php/fr/analyse-du-cycle-de-vie/>.

³ Collège Ahuntsic. (2022). FAQ. Service Équité, diversité et inclusion (EDI). <https://www.collegeahuntsic.qc.ca/services-aux-etudiants/vie-etudiante/equite-diversite-et-inclusion-edi/faq>.

⁴ *Ibid.* (2022). <https://www.collegeahuntsic.qc.ca/services-aux-etudiants/vie-etudiante/equite-diversite-et-inclusion-edi/faq>.

⁵ Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES). (2018). *Publication. Autochtonisation de l'enseignement supérieur*. CAPRES. <https://www.capres.ca/caracteristiques-socioculturelles-de-letudiant/etudiant-autochtone/publication-autochtonisation-de-lenseignement-superieur/#:~:text=L'autochtonisation%20signifie%20que%20C2%AB%20des,la%20recherche%20et%20le%20perfectionnement>.

⁶ Gouvernement du Canada. (2022). *La carboneutralité d'ici 2050*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/carboneutralite-2050.html>.

⁷ *Loi sur le développement durable*. RLRQ, c. D-8.1.1. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/D-8.1.1#:~:text=1.,recherche%20d'un%20d%C3%A9veloppement%20durable>.

⁸ Définition issue des ateliers de consultations réalisés au Collège Ahuntsic durant l'année 2020-2021. Cette définition est inspirée de : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2017). *Écologisation de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle. Guide pratique pour les institutions*. Organisation des Nations Unies. https://unevoc.unesco.org/up/Greening%20technical%20and%20vocational%20education%20and%20training_fr.pdf.

d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités. »⁹

g. « **économie sociale et solidaire** » : L'ensemble des activités à finalité sociale qui ne sont pas orientées vers le profit monétaire, mais plutôt vers la maximisation des retombées positives aux membres ou à la collectivité de manière à en améliorer le bien-être et la qualité de vie.¹⁰

h. « **écoresponsabilité** » : « Qualité d'une personne physique ou d'une personne morale, d'un comportement ou d'une activité qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement [...] »¹¹

i. « **éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté (ERE.E)** » : « Toutes formes d'éducation concernant le rapport à l'environnement [...] »¹² et permettant « [...] le développement d'une citoyenneté critique, compétente, créative et engagée à l'égard des questions socioécologiques¹³, capable et désireuse de participer activement aux débats publics, à la recherche de solution et à l'innovation écosociale. »¹⁴

j. « **étude d'impact environnemental** » : « Processus qui intègre des considérations environnementales et prend en compte des caractéristiques du milieu humain dans la planification des projets, permettant ainsi qu'ils soient réalisés tout en assurant la protection et la conservation des milieux de vie. Ce processus permet de colliger, de traiter, d'analyser et d'interpréter les impacts afin d'évaluer l'acceptabilité environnementale des projets et de préparer les décisions et leur mise en œuvre. »¹⁵

k. « **infonuagique** » : Modèle informatique qui, par l'entremise de serveurs distants interconnectés par internet, permet un accès réseau, à la demande, à un bassin partagé de ressources informatiques configurables, externalisées et non localisables, sont proposées sous

⁹ Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire. (2019). *Enjeux et définition*. Québec Circulaire. <https://www.quebeccirculaire.org/static/la-plateforme-quebeccirculaire.html>.

¹⁰ Chantier de l'économie sociale. (2022). *Découvrez l'économie sociale. Définition*. Chantier de l'économie sociale. <https://chantier.qc.ca/decouvrez-leconomie-sociale/definition/>.

¹¹ Office québécois de la langue française. (2012). *Responsabilité. Fiche terminologique*. Vitrine linguistique. https://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?ld_Fiche=26506532#:~:text=Dans%20%C3%A9coresponsabilit%C3%A9%2C%20le%20pr%C3%A9fixe%20%C3%A9co,nouveau%20par%20rapport%20%C3%A0%20responsabilit%C3%A9.

¹² Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté (CENTR'ERE). (2018). *Stratégie québécoise d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté*. Montréal : Asselin, H. et Sauvé, L. <https://www.coalition-education-environnement-ecocitoyennete.org/wp-content/uploads/2019/07/Strategie-Edition-complete.pdf>.

¹³ Le terme *socioécologique* renvoie à l'interdépendance des dimensions éthiques, politiques, sociales et environnementales afin d'assurer une transition pour résoudre la crise climatique et environnementale de manière juste. Le Collège adhère à cette vision et considère que la transition écologique intègre de facto l'ensemble de ces dimensions.

¹⁴ Sauvé, L. (2013). « Au cœur des questions socioécologiques : des savoirs à construire, des compétences à développer ». *Éducation relative à l'environnement : regards – recherches – réflexions*, vol. 11, p. 19-40. <https://www.revue-ere.uqam.ca/PDF/volume11/11-1.pdf>.

¹⁵ Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique. (s.d.). *Directive pour la réalisation d'une étude d'impacts sur l'environnement*. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). <https://environnement.gouv.qc.ca/evaluations/directive-etude-impact/directive-realisation-etude-impact.pdf>.

forme de services évolutifs, adaptables, dynamiquement et facturés à l'utilisation. Par exemple : Office 365, Dropbox, iCloud ou Google Drive.¹⁶⁻¹⁷

l. « **mobilité durable** » : « La mobilité durable [...] repose sur un système de transport qui permet aux individus de satisfaire leurs principaux besoins d'accès d'une manière équitable, sécuritaire et compatible avec la santé ; [...] dont le coût est raisonnable, qui fonctionne efficacement, qui offre un choix de moyens de transport et qui appuie une économie dynamique ; [...] qui minimise la consommation d'espace et de ressources, qui s'intègre au milieu et qui réduit les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les déchets. » La mobilité durable « [...] désigne également les déplacements potentiels et donc les conditions spatiales, économiques et sociales qui permettent ou contraignent ces déplacements éventuels. » Elle « [...] renvoie donc à la notion d'accessibilité des lieux de destination et à la capacité des individus à s'y rendre. »¹⁸

m. « **plan d'écologisation institutionnel (PEI)** » : Plan d'action qui réfère aux objectifs et actions de l'ensemble des directions et services du Collège afin d'assurer les avancées du processus d'écologisation.

n. « **technologies de l'information** » : « Ensemble du matériel informatique, logiciels, réseau de télécommunication, services technologiques ainsi que les moyens et les méthodes de sécurité informationnelle utilisés pour la collecte, le stockage, le traitement, la transmission, la reproduction, la protection et l'élimination de l'information numérique. »¹⁹

o. « **transition écologique** » : Processus de transformations sociales nécessaires pour l'avènement de communautés écologiques, pour réduire les impacts de la crise environnementale et climatique et pour assurer l'adaptation et la résilience des communautés face à cette crise et ce, de manière juste, équitable et inclusive.²⁰ La transition écologique « [...] suppose que s'enclenchent des transformations rapides et à long terme dans plusieurs domaines : la régulation économique et les infrastructures technologiques, bien sûr, mais aussi l'organisation sociale et territoriale des activités quotidiennes et des modes de vie. »²¹

ARTICLE 2.00 — PRINCIPES DIRECTEURS

Par le biais d'une démarche participative à laquelle l'ensemble de la communauté du Collège a été conviée et en considération des connaissances scientifiques les plus à jour, un cadre éthique, théorique et pratique allant au-delà du développement durable est proposé dans la présente politique institutionnelle d'écologisation. Sans toutefois renier les piliers du développement durable qui ont permis des avancées considérables, des principes plus adaptés à l'urgence environnementale et climatique actuelle sont mis de l'avant.

¹⁶ Collège Ahuntsic. (2018). *Directive sur l'utilisation de l'infonuagique (D-24)*. Recueil des règles de gestion. <https://www.collegeahuntsic.qc.ca/documents/979cbc0b-6ad1-470c-8236-82a3caa0d5fd.pdf>.

¹⁷ Office québécois de la langue française. (2012). *Infonuagique. Fiche terminologique*. Vitrine linguistique. https://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?ld_Fiche=26501384.

¹⁸ Vivre en ville. (2018). *Mobilité durable*. Collectivités viables. <https://collectivitesviables.org/articles/mobilite-durable.aspx>.

¹⁹ Collège Ahuntsic. (2014). *Recueil des règles de gestion. Politique sur l'utilisation des technologies de l'information (PO-27)*. Collège Ahuntsic. <https://www.collegeahuntsic.qc.ca/documents/d14a5881-9fb7-4d98-b0e2-520d1f6ad3cb.pdf>.

²⁰ Chaire de recherche sur la transition écologique de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). (s.d.). *Mission*. École des sciences de la gestion. <https://chairetransition.esg.uqam.ca/mission/>.

²¹ *Ibid.* <https://chairetransition.esg.uqam.ca/mission/>.

2.01. Écologisation

Le Collège s'engage dans une démarche d'amélioration continue pour intégrer les enjeux environnementaux dans toutes ses sphères d'activité. Cette démarche entraîne des actions concrètes qui lui permettent d'innover et de contribuer à la transition écologique, dans une perspective de justice sociale et environnementale. Ainsi se construisent des communautés résilientes et durables dans lesquelles les façons de consommer, de produire, de travailler, de se déplacer, de décider et de vivre ensemble sont repensées. L'écologisation est un mouvement perpétuel, collectif et inclusif auquel chacune et chacun est appelé à participer, de façon adaptée à sa réalité.

2.02. Éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté (ERE.E)

Le Collège intègre l'ERE.E à ses activités éducatives et vise à développer et transmettre des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être dans le but de construire un savoir-agir écologique au sein de sa communauté.²²⁻²³ Dans une telle optique, la pluralité de conceptions et de perspectives relatives à l'environnement est mise de l'avant. Cette diversification des approches permet à la communauté du Collège de redéfinir la relation qu'elle entretient avec l'environnement et le territoire de façon à la rendre mutuellement bénéfique.²⁴⁻²⁵⁻²⁶ Pour que cette relation se transpose concrètement au sein de sa communauté, le Collège mise sur l'écocitoyenneté afin d'assurer l'engagement politique, collectif, démocratique et inclusif nécessaire à la réalisation de la transition écologique.²⁷ L'ERE.E se retrouve ainsi au cœur des préoccupations éducatives du Collège.

2.03. Écoresponsabilité

Le Collège reconnaît sa responsabilité institutionnelle en matière de gestion environnementale et s'engage à tenir compte des aspects pratiques et éthiques découlant de celle-ci dans ses actions et ses décisions. Cela implique d'intégrer systématiquement l'écoresponsabilité dans la gestion et la gouvernance de l'institution dans le but d'assurer la protection et le respect à long terme de l'environnement. Une telle intégration de l'écoresponsabilité assure au Collège la mise en place de pratiques de gestion environnementale permettant de réduire au maximum l'impact de ses activités sur l'environnement.

²² Sauvé, L. et Orellana, I. (2008). Conjuguer rigueur, équité, créativité et amour : l'exigence de la criticité en ERE. *Éducation relative à l'environnement*, vol. 7, p. 7-20.

²³ Sauvé, L. (1997b). Pour une éducation relative à l'environnement. 2e édition, Montréal, Guérin Éditeur limité, 361 p.

²⁴ Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté (CENTR'ERE). (2018). *Stratégie québécoise d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté*. Montréal : Asselin, H. et Sauvé, L. <https://www.coalition-education-environnement-ecocitoyennete.org/wp-content/uploads/2019/07/Strategie-Edition-complete.pdf>.

²⁵ Sauvé, L. (2013). « Au cœur des questions socioécologiques : des savoirs à construire, des compétences à développer ». *Éducation relative à l'environnement : regards – recherches – réflexions*, vol. 11, p. 19-40. <https://www.revue-ere.uqam.ca/PDF/volume11/11-1.pdf>.

²⁶ Sauvé, L., Berryman, T. et Villemagne, C. (2003). L'éducation relative à l'environnement : une diversité de perspectives - Module 1. In Programme d'études supérieures – Formation à l'éducation relative à l'environnement – Francophonie internationale. Cours 1 : Théories et pratiques d'éducation relative à l'environnement. Montréal, Publications ERE-UQAM, Université du Québec à Montréal. (Collectif EREFrancophonie).

²⁷ Sauvé, L. (2013). « Au cœur des questions socioécologiques : des savoirs à construire, des compétences à développer ». *Éducation relative à l'environnement : regards – recherches – réflexions*, vol. 11, p. 19-40. <https://www.revue-ere.uqam.ca/PDF/volume11/11-1.pdf>.

ARTICLE 3.00 — OBJECTIFS

Objectif général

La politique institutionnelle d'écologisation du Collège poursuit l'objectif général suivant :

Susciter un engagement collectif fort et constant de l'ensemble de sa communauté pour déployer l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté ainsi que l'écoresponsabilité dans toutes les sphères d'activité du Collège, de façon à opérer une démarche d'écologisation ambitieuse, cohérente et inclusive, intégrant, entre autres, les savoirs et perspectives autochtones.

Pour assurer l'atteinte de ses objectifs, le Collège met en place un plan d'écologisation institutionnel (PEI).

Plan d'écologisation institutionnel (PEI)

Le PEI est un outil qui assure l'application de la politique institutionnelle d'écologisation. Il constitue un plan d'action au sein duquel sont définis des objectifs concrets en matière d'écologisation, d'ERE.E et d'écoresponsabilité. Le PEI permet ainsi :

- d'assurer la mise en application des trois principes directeurs de la politique institutionnelle d'écologisation, dont découlent des objectifs spécifiques ;
- d'opérationnaliser les cibles du Collège, d'en assurer le suivi et de faire une évaluation précise et régulière des actions menées ;
- d'identifier et d'atteindre des objectifs concrets au sein de chaque direction et service du Collège ;
- d'assurer l'amélioration continue du Collège en matière d'écologisation, d'ERE.E et d'écoresponsabilité.

Le PEI permet ainsi l'intégration des enjeux environnementaux dans l'ensemble des sphères d'activité de l'institution et il a une incidence transversale sur l'ensemble du Collège.

Le PEI est donc un outil essentiel afin d'opérationnaliser de manière concrète l'écologisation du Collège, qui se traduit plus particulièrement dans l'atteinte des objectifs spécifiques suivants.

Objectifs spécifiques

3.01 – Amélioration continue en matière d'écologisation

La démarche d'écologisation vise la mise en place d'un processus d'amélioration continue pour l'intégration transversale de l'ERE.E et de l'écoresponsabilité dans l'ensemble des pratiques institutionnelles. Cela renvoie ainsi aux objectifs spécifiques suivants :

3.01.01 – Instaurer l'écologisation dans la culture organisationnelle de façon à accélérer la transition écologique ;

3.01.02 – Assurer l'octroi des ressources financières, la mobilisation des ressources humaines ainsi que la mise en place des ressources matérielles nécessaires à la réalisation des objectifs d'écologisation ;

3.01.03 – Mettre en place des mécanismes participatifs et consultatifs permettant l'appropriation des enjeux relatifs à l'écologisation du Collège de la part de sa communauté et en assurer la contribution dans la recherche de solutions ;

3.01.04 – Susciter l’engagement de l’ensemble des directions, des services, des départements et des instances concernées ainsi que de la communauté étudiante du Collège dans la démarche d’écologisation ;

3.01.05 – Établir des cibles ambitieuses d’écologisation et les évaluer avec rigueur de manière à assurer l’actualisation et les avancées constantes du PEI ;

3.01.06 – Ancrer l’institution dans sa communauté externe grâce à une influence mobilisatrice, une collaboration soutenue aux projets et initiatives des partenaires concernés et une participation aux instances de concertation pertinentes ;

3.01.07 – Communiquer les réussites du Collège dans une optique de sensibilisation et d’influence au sein de la communauté collégiale et de la société en général.

3.02 – Intégration de l’éducation relative à l’environnement et à l’écocitoyenneté (ERE.E)

Le Collège œuvre à intégrer l’ERE.E le plus largement possible dans ses activités scolaires, périscolaires et parascolaires. Cela renvoie aux objectifs spécifiques suivants :

3.02.01 – Favoriser et soutenir l’intégration de l’ERE.E dans l’enseignement, notamment en appuyant le développement de contenus et méthodes pédagogiques adaptés aux divers domaines d’étude ;

3.02.02 – Accroître l’intégration de l’ERE.E dans les activités périscolaires et parascolaires, tant dans leur planification, leur réalisation, leur suivi et leur évaluation ;

3.02.03 – Former et outiller la communauté du Collège de manière à ce qu’elle soit en mesure d’intégrer l’ERE.E dans ses pratiques pédagogiques et éducatives ;

3.02.04 – Encourager la valorisation des savoirs, perspectives et courants théoriques des Premiers Peuples en lien avec la protection et la mise en valeur du territoire, notamment par une collaboration étroite avec les acteurs autochtones concernés ;

3.02.05 – Stimuler la recherche en matière d’écologisation, d’ERE.E et d’écoresponsabilité.

3.03 – Gestion écoresponsable

Les décisions et les actions du Collège et de sa communauté tiennent compte des aspects éthiques et pratiques inhérents à la protection à long terme de l’environnement de manière à minimiser l’impact de leurs activités sur celui-ci. La gestion écoresponsable de l’institution sous-tend donc les objectifs spécifiques suivants :

3.03.01 – Assurer une gestion écoresponsable des bâtiments, des équipements, des terrains et aménagements du Collège existants, ainsi que dans la planification et la réalisation des projets de construction et d’aménagements prévus ;

3.03.02 – Utiliser des outils d’aide à la décision écoresponsable, notamment l’analyse de cycle de vie et l’étude d’impact environnemental, de manière à minimiser l’impact environnemental des activités et projets du Collège ;

3.03.03 – Instaurer des pratiques de consommation qui visent à éliminer le gaspillage et la surconsommation pour l’ensemble des directions, des services, des départements et des instances concernées ainsi que pour la communauté étudiante du Collège ;

3.03.04 – Accroître l’intégration des critères d’écoresponsabilité et favoriser des fournisseurs issus de l’économie sociale et solidaire ou qui œuvrent conformément aux principes de l’économie circulaire dans les pratiques d’approvisionnement ;

3.03.05 – Accroître l’intégration de l’écoresponsabilité dans les opérations des partenaires internes du Collège ;

3.03.06 – Assurer une gestion écoresponsable des matières résiduelles générées au Collège en priorisant, dans l’ordre, la réduction à la source, la réparation et la réutilisation ainsi que le recyclage et la valorisation dans le but de minimiser l’élimination ;

3.03.07 – Assurer une gestion écoresponsable des matières dangereuses au Collège, tant dans leur utilisation que pour leur élimination ;

3.03.08 – Assurer une utilisation écoresponsable des technologies de l’information et de l’infonuagique ;

3.03.09 – Assurer une gestion écoresponsable de l’eau de manière à en réduire au maximum le gaspillage ;

3.03.10 – Assurer une gestion écoresponsable en matière de consommation d’énergie, notamment grâce à des efforts de réduction du gaspillage énergétique, d’efficacité énergétique et en favorisant les énergies renouvelables ;

3.03.11 – Favoriser la mobilité durable par un soutien accru aux modes de transport alternatifs à l’automobile individuelle ;

3.03.12 – Atteindre la carboneutralité en priorisant l’élimination des émissions de gaz à effet de serre (GES) causés par les activités du Collège.

ARTICLE 4.00 — CHAMPS D’APPLICATION

La présente Politique s’applique à l’ensemble de la communauté du Collège. Elle s’inscrit également dans une démarche visant à s’adjoindre les efforts de ses partenaires, fournisseurs, locataires et de sa communauté externe dans l’atteinte de ses objectifs d’écologisation.

ARTICLE 5.00 — RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les objectifs de la *Politique institutionnelle d’écologisation* sont atteints grâce à la collaboration de nombreux acteurs complémentaires. L’ensemble de ces acteurs est imputable des rôles et responsabilités qui leur incombent.

5.01 L’ensemble des directions et services du Collège

Chaque direction et service du Collège est interpellé en vue :

- d’identifier et de mettre en œuvre des actions en lien avec les principes et objectifs de la politique institutionnelle d’écologisation. Ces actions seront intégrées au PEI dans le but d’encourager la réflexion et la participation de tous les acteurs du Collège aux efforts d’écologisation ;
- de participer activement à l’atteinte des objectifs du PEI les concernant ;
- d’inclure l’écologisation dans leurs réflexions stratégiques annuelles ;

- d'assurer la disponibilité de l'ensemble des informations et données nécessaires à la réalisation des redditions de compte, bilans et analyses en lien avec l'écologisation du Collège.

Bien que l'ensemble de la communauté du Collège soit appelée à contribuer aux efforts d'écologisation, les instances et directions suivantes ont des rôles et responsabilités spécifiques pour assurer l'efficacité de la mise en place du processus d'écologisation, en raison de leur imputabilité quant à l'intégration des grands principes et des objectifs de la présente politique.

5.02 Conseil d'administration (CA)

Le Conseil d'administration est responsable :

- d'adopter la politique institutionnelle d'écologisation ;
- d'adopter les orientations stratégiques en matière d'écologisation, les cibles institutionnelles qui en découlent ainsi que les indicateurs de performance permettant de mesurer leur évolution.

5.03 Comité de direction (CD)

Le Comité de direction est responsable :

- d'assurer l'adoption et l'intégration des principes de la politique institutionnelle d'écologisation dans les directions et services ;
- d'assurer l'adoption et le suivi du PEI ;
- d'exercer un leadership permettant la réalisation du PEI ;
- de veiller à l'octroi des ressources nécessaires à la réalisation du PEI ;
- d'octroyer un Fonds d'écologisation du Collège à la Direction des affaires étudiantes ;
- de collaborer au plan de compensation des émissions de GES causées par les activités du Collège impossibles à éliminer.

5.04 Direction des affaires étudiantes (DAE)

La Direction des affaires étudiantes est responsable :

- d'assurer l'application de la politique institutionnelle d'écologisation ;
- de coordonner l'élaboration, la réalisation, le suivi et l'évaluation du PEI ;
- d'assumer un rôle-conseil en écologisation auprès des directions, des services, des départements et des instances concernées et de soutenir leurs initiatives ;
- d'accompagner la communauté du Collège dans le déploiement de ses objectifs d'écologisation ;
- de définir les modalités de fonctionnement du Fonds d'écologisation du Collège ;
- de gérer le Fonds d'écologisation du Collège de manière à en maximiser les retombées positives et les avancées du PEI ;
- de présider le Comité d'action et de concertation en environnement (CACE) ;
- d'assurer les redditions de compte, bilans et autres analyses en lien avec l'écologisation et les choix environnementaux du Collège ;
- de présenter au CA un bilan annuel qui présente l'évolution de l'atteinte des cibles institutionnelles en matière d'écologisation.

5.05 Direction des ressources matérielles (DRM)

La Direction des ressources matérielles est responsable :

- d'assurer les opérations de gestion environnementale du Collège ;
- d'assurer l'intégration de l'écoresponsabilité dans la planification et la réalisation de ses projets, services et opérations ;
- de collaborer avec la DAE pour l'élaboration, la réalisation, le suivi et l'évaluation du PEI ;
- de collaborer avec la DAE pour l'application de la politique institutionnelle d'écologisation.

5.06 Direction des études (DE)

La Direction des études est responsable :

- de contribuer aux efforts d'écologisation des programmes d'étude et des pratiques pédagogiques;
- de soutenir les départements et les équipes enseignantes dans leurs projets, activités et démarches d'intégration de l'ERE.E ;
- de sensibiliser à l'importance de l'intégration de l'ERE.E dans les pratiques pédagogiques et mettre en lumière différentes opportunités pour faciliter cette intégration ;
- de communiquer les informations concernant le PEI aux intervenants et intervenants oeuvrent auprès de la population étudiante, dans le cadre d'activités pédagogiques et les inviter à en intégrer des éléments dans leurs activités et pratiques.

5.07 Direction des services administratifs (DSA)

La Direction des services administratifs est responsable :

- de collaborer aux efforts d'intégration de critères d'écoresponsabilité dans les processus d'approvisionnement ;
- d'assurer l'intégration de critères d'écoresponsabilité dans les contrats et ententes avec des partenaires internes.

5.08 Comité d'action et de concertation en environnement (CACE)

Le CACE est un comité de concertation représentatif des différentes instances de la communauté du Collège. Il est un forum de réflexion où la diversité de points de vue permet d'enrichir la vision et les actions du Collège en matière d'écologisation. Les membres du CACE sont des ambassadeurs et ambassadrices du processus d'écologisation au Collège.

Le CACE est responsable :

- de contribuer à l'élaboration du PEI et de soumettre celui-ci au comité de direction pour adoption;
- d'émettre des recommandations favorisant la réalisation du PEI ;
- de se doter d'un plan de travail pour contribuer à l'atteinte des objectifs du PEI ;
- d'assurer la liaison avec la communauté du Collège et la transmission d'informations relatives au PEI auprès de celle-ci ;
- de contribuer à la révision de la politique institutionnelle d'écologisation au moment opportun.

La composition du CACE est la suivante :

- Une personne cadre de la Direction des affaires étudiantes, représentant également la Direction générale et présidant le comité ;
- Une personne cadre représentant la Direction des études ;
- Une personne cadre représentant la Direction des ressources matérielles ;

- Deux personnes représentant l'Association générale des étudiants du Collège Ahuntsic ;
- Une personne représentant l'Association des cadres du Collège Ahuntsic ;
- Une personne représentant le Syndicat du personnel de soutien du Collège Ahuntsic ;
- Une personne représentant le personnel professionnel du Collège Ahuntsic ;
- Quatre personnes représentant le Syndicat du personnel enseignant du Collège Ahuntsic ;
- Deux membres du personnel nommés par la présidence du CACE en fonction des objectifs spécifiques de l'année ;
- Le personnel du Service de l'environnement et de l'économie sociale du Collège.

ARTICLE 6.00 — RESPONSABLE DE LA POLITIQUE

La Direction des affaires étudiantes est responsable de l'application de la présente politique.

ARTICLE 7.00 — ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION

7.01 - Entrée en vigueur

La présente Politique entre en vigueur au moment de son adoption par le Conseil d'administration du Collège.

7.02 - Révision

La révision de la Politique s'effectue au moins tous les cinq (5) ans ou lors de changements significatifs pouvant en affecter les dispositions.